



En relation avec la directive des Expositions temporaires, vous êtes invité à remplir ce formulaire et à le retourner à l'administration communale soit par courriel à administration@grimisuat.ch, soit en le déposant aux horaires d'ouverture des guichets, au plus tard 2 mois avant l'exposition.

Coordonnées de l'exposant

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

Adresse courriel _____

Art exposé

Peinture

Photo

Couture

Sculpture

Bricolage

Autre

Si « autre » ; à préciser : _____

Dates souhaitées (maximum 6 semaines)

Du _____ au _____

Horaires : _____

Jours

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Vernissage : _____

La Commune décline toute responsabilité en cas de dommage, détérioration, disparition ou vol des œuvres exposées (réf. Directives Expositions temporaires)

Date : _____

Signature : _____